



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

antibiotiques

Question écrite n° 72432

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la trop forte prescription d'antibiotiques en France. L'utilisation des antibiotiques est supérieure de 41 % à la moyenne européenne dans notre pays, avec une consommation de 28,7 doses quotidiennes définies pour 1 000 habitants, contre 20,4 doses quotidiennes en moyenne en Europe, 14,1 doses en Allemagne et 18,8 doses au Royaume-Uni. Outre son coût, cette utilisation trop élevée a des conséquences sur la prévalence des souches bactériennes résistantes. Il lui demande ce que le Gouvernement entend proposer pour lutter contre ce trop grand nombre de prescriptions d'antibiotiques.

Texte de la réponse

Le contexte épidémiologique actuel des multi-résistances et de pénurie de nouveaux antibiotiques est aujourd'hui affiché au niveau européen et international comme une préoccupation majeure en termes de santé publique, notamment par l'organisation mondiale de la santé (OMS) avec le plan mondial sur l'antibiorésistance qui sera soumis à l'assemblée mondiale de la santé au mois de mai 2015. La France a mis en place deux plans nationaux depuis 2002 (2002-2005 et 2007-2010). Un 3ème « plan national 2011-2016 d'alerte sur les antibiotiques » est actuellement en cours de déclinaison. Les actions ont abouti à faire baisser la consommation d'antibiotiques, tant en ville qu'à l'hôpital. Mais la consommation d'antibiotiques en ville repart à la hausse depuis 4 ans. Dans ce contexte, la ministre des affaires sociales et de la santé a mis en place un groupe de travail spécial destiné à renforcer l'action gouvernementale contre l'antibiorésistance en complément des plans nationaux en santé humaine et animale. Les conclusions de ce groupe lui ont été remises dans un rapport en septembre 2015. Les propositions qu'il contient visent notamment la recherche de nouvelles molécules et de nouveaux tests diagnostiques, notamment avec des partenariats public-privé, des propositions innovantes en matière de sensibilisation du grand public, notamment en direction des plus jeunes, et de nouveaux modèles d'usage des antibiotiques. Parmi les actions déjà en cours dans le cadre du plan national d'alerte sur les antibiotiques, l'expérimentation de dispensation à l'unité en officine, qui doit réduire le nombre d'antibiotiques non utilisés, a débuté dans quatre régions (Ile de France, Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Limousin) en octobre, pour un an, et a vocation à être généralisée par la suite, si ses résultats s'avèrent concluants. Par ailleurs, des « repères pour la pratique des tests rapides d'orientation diagnostique de la grippe » ont été diffusés en octobre 2014. Ils permettent de guider les professionnels pour utiliser et interpréter ces tests de dépistage des virus grippaux A et B, ce qui évitera de nombreuses prescriptions inutiles d'antibiotiques. La mise en place d'antibiogrammes ciblés dans les infections urinaires, avec le rendu au prescripteur des résultats de l'antibiogramme privilégiant les molécules antibiotiques de première intention, permettra notamment d'éviter l'utilisation en première intention des antibiotiques particulièrement générateurs de résistances. L'intégration de recommandations et d'éléments de bonne pratique dans les logiciels métiers des prescripteurs est en cours pour les infections ORL. Ils permettront au prescripteur de consulter des mémos adaptés au profil du patient pendant la consultation. L'actualisation de la circulaire de 2 mai 2002 relative au bon usage des antibiotiques dans les établissements de santé et à la mise en place à titre expérimental de centres de conseil en antibiothérapie pour

les médecins libéraux prévoit des actions pour favoriser le bon usage des antibiotiques dans les établissements de santé et en médecine de ville, en renforçant le rôle du référent et de la commission en antibiothérapie, en améliorant l'encadrement de l'utilisation pour les antibiotiques dits « critiques », et en renforçant le recours à un conseil en antibiothérapie proche du terrain pour la médecine de ville. Enfin une réflexion est engagée pour identifier les possibles leviers, de nature réglementaire et financière notamment, susceptibles de favoriser le développement de nouveaux antibiotiques en prenant en compte la singularité de ces médicaments.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72432

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 118

Réponse publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5971